



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des moyens et de
la coordination des
politiques publiques

Gap, le **04 NOV. 2015**

Bureau du Développement Durable et
des Affaires Juridiques

Affaire suivie par : Elodie COTTALORDA
Téléphone : 04.92.40.49.72.
Télécopie : 04.92.40.48.79.
Courriel : elodie.cottalorda@hautes-alpes.gouv.fr

Compte-rendu de la commission de suivi de site de l'ISDND d'Embrun du 6 octobre 2015

A cette commission de suivi de site présidée par Mme Colette VIOUJAS, directrice des moyens et de la coordination des politiques publiques de la préfecture, représentant Monsieur le préfet, participaient :

Membres de la commission :

- M. Grégoire DUQUESNE, inspecteur des installations classées à la DREAL
- M. Marc VIOSSAT, président du SMICTOM de l'Embrunais Savinois
- M. Marc AUDIER, premier adjoint au maire d'Embrun
- M. Bernard FANTI, président fédération des Hautes-Alpes pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- M. Michel DALMASSO, directeur de secteur 04/05 Véolia Alpes Assainissement
- M. Éric TRINQUIER, Véolia Alpes Assainissement (suppléant)
- M. Olivier POCCHIOLA, Véolia Alpes Assainissement
- Mme Karine D'AGRUMA, Véolia Alpes Assainissement
- M. Jean-Marie HACHETTE, représentant l'ARS
- M. Philippe WRUTNIAK, représentant le SDIS

Autres participants :

- Mme Caroline RUIZ, directrice du SMICTOM de l'Embrunais Savinois
- M. Philippe ROUSSIGNOL, stagiaire de l'ENA
- Mme Élodie COTTALORDA, bureau du développement durable et des affaires juridiques à la préfecture

Le quorum étant atteint, Mme VIOUJAS ouvre la séance, en indiquant que pour des raisons d'agendas, cette commission n'a pas pu se tenir au printemps 2015, comme cela avait été initialement prévu. Elle précise que l'arrêté préfectoral de composition de la commission de suivi de site a été modifié en septembre 2015 afin de tenir compte des changements de personnes dans les différents collèges. Cet arrêté devra être remodifié prochainement suite au départ de M. DELORME, représentant l'association Embrun Écologie.

Le compte-rendu de la commission de suivi de site de décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.
Mme VIOUJAS propose de passer à l'examen des points à l'ordre du jour.

1. Présentation du bilan d'activité 2014

M. VIOSSAT présente le rapport d'activité.

En 2014 on constate une diminution des DIB (déchets industriels banals), probablement liée à la diminution d'activité du secteur du BTP.

Sur la période 2013/2014, le tonnage total des déchets enfouis stagne, et la tendance en 2015 devrait être identique.

La fin prévisionnelle d'exploitation est prévue mi-2027.

La benne « meubles » qui devait être mise en place en juillet 2015 ne sera finalement installée qu'en janvier 2016. Cette benne représente un potentiel important pour la réduction des tonnages d'encombrants enfouis.

Le seuil de SO₂ a été dépassé en septembre 2014, mais les analyses de mai 2015 sont revenues à la norme. Les analyses des eaux internes de ruissellement étaient conformes.

3 488 m³ de lixiviats ont été traités en station d'épuration.

Les analyses des eaux souterraines montraient des valeurs anormales en fer et aluminium, ce qui était probablement lié à un manque d'entretien sur 2 piézomètres (D5 et F1). Depuis, les 2 piézomètres ont été nettoyés afin d'avoir une meilleure fiabilité des résultats.

De plus, un piézomètre est cassé (E1), un nouveau sera donc créé.

M. VIOSSAT indique qu'il y a eu ponctuellement des problèmes de nuisances olfactives en 2014, avec de fréquents appels des riverains. Depuis la mise en place du système de valorisation des biogaz fin avril 2015, la situation s'est considérablement améliorée. Ce nouveau système produit peu d'électricité (60 Wh), mais permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

M. TRINQUIER ajoute que la torchère ne pouvait fonctionner que la nuit, alors qu'avec la mise en place du système de valorisation des biogaz, les chaudières tournent sans interruption, ce qui contribue fortement à réduire les odeurs.

Mme VIOUJAS s'étonne que les chiffres relatifs au traitement des biogaz par la torchère en 2014 soient identiques à ceux de 2013.

Mme D'AGRUMA explique qu'il s'agit d'une erreur dans le document : les chiffres corrects sont 48 049 m³ traités par la torchère pour 1 929 h de fonctionnement. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de 2013. M. VIOSSAT précise que la torchère ne se déclenche que lorsqu'il y a suffisamment de gaz pour fonctionner : cela dépend donc des conditions d'humidité et de dégradation des déchets.

M. FANTI revient sur les piézomètres biaisés et celui cassé, et insiste sur l'importance qu'ils soient réparés rapidement afin d'obtenir des résultats fiables.

M. VIOSSAT répond que le SMICTOM s'est engagé à investir sur le piézomètre cassé avant l'hiver. Il ajoute qu'au niveau de la surveillance des impacts sur la Durance, ce piézomètre cassé est de moindre importance que les piézomètres F1 et C5, mais qu'il convient d'être vigilant.

M. DUQUESNE confirme que cela ne présente pas de problème majeur.

M. AUDIER est satisfait d'avoir constaté la diminution des nuisances olfactives.

M. TRINQUIER explique que l'ajout de drains supplémentaires et la mise en place de la chaudière permettent de maintenir le massif en dépression, ce qui réduit les émissions d'odeurs.

Mme VIOUJAS fait le parallèle avec le site de Ventavon qui fait l'objet de nombreux signalements de la population riveraine pour des nuisances olfactives.

M. DALMASSO explique qu'une démarche similaire a été mise en place avec un système de valorisation des biogaz, mais que les volumes d'ordures fraîches sont différents : 6 000 tonnes à Embrun contre 100 000 tonnes à Ventavon, ce qui rend plus complexe la problématique de gestion des odeurs à Ventavon.

Au niveau sécurité incendie, M. WRUTNIAK indique que depuis le dernier départ de feu en juin 2014 il n'y a pas eu de nouvel incident. Il ajoute que la problématique principale de ce site est son isolement.

M. ROUSSIGNOL relève que le tonnage total de déchets enfouis en 2014 a légèrement augmenté.

M. VIOSSAT explique qu'il y a eu une très forte baisse lorsque le nouveau système de collecte a été mis en place, mais que depuis, on observe une stagnation. Les légères variations peuvent être dues à la fluctuation de la population saisonnière qui joue plus ou moins le jeu.

2. Traitement des lixiviats

Les lixiviats de l'ISDND d'Embrun sont actuellement traités en station d'épuration à Gap.

M. DUQUESNE indique qu'un arrêté ministériel sera pris prochainement pour obliger les exploitants à traiter les lixiviats dans des filières adaptées, et non plus en station d'épuration.

M. DALMASSO explique qu'une unité de traitement des lixiviats a été mise en place à Ventavon au printemps 2015, et est opérationnelle depuis septembre 2015. Cependant, celle-ci ne peut être utilisée pour traiter les lixiviats d'autres ISDND tant que l'autorisation administrative n'est pas délivrée.

M. FANTI rappelle que la fédération de pêche est défavorable au traitement des lixiviats en station d'épuration. Cette situation perdure et la fédération de pêche attend depuis longtemps la mise en place d'un autre moyen de traitement des lixiviats. M. FANTI souhaiterait que les lixiviats d'Embrun puissent être rapidement traités à Ventavon.

M. TRINQUIER précise que le dossier de demande d'autorisation sera déposé fin novembre 2015.

Mme VIOUJAS explique que dans le cadre de l'instruction de ce dossier, une enquête publique sera organisée. La décision devrait être rendue courant 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme VIOUJAS remercie les participants et lève la séance, précisant que la prochaine commission devrait se tenir au printemps 2016.

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice des moyens et de la
coordination des politiques publiques


Colette VIOUJAS

